

la lettre des services de L'ETAT



HAUTE-GARONNE ET MIDI-PYRENEES

SOMMAIRE

P 2

» EDITO

Le mot du préfet

P 2

» DOSSIER

LA SECURITE EN HAUTE-GARONNE

P2 - La Direction Départementale de Sécurité Publique

- Le mot du Directeur Jean-Paul BREQUE
- Ouverture du Commissariat de Tournefeuille
- Inauguration du centre de recrutement et de formation
- Travailleur social et Psychologue au Commissariat Central

P8 - La Gendarmerie

- Interview du Colonel OROSCO
- L'accueil au public
- La réorganisation du 17
- La réaction à l'évènement
- La sécurité routière

P14 - Préfecture et son Pôle de Sécurité Intérieure

- Interview d'Evelyne LACOSTE
- Les chiffres de la délinquance
- La sécurité routière en chiffres
- Le Centre de Coopération Policière et Douanière

P19 - La Sécurité Civile

- Exercice dans le métro toulousain
- Le Conseil Départemental de Sécurité Civile
- Le Poste d'Inspection Frontalier de Toulouse-Blagnac

P22 - Campagne Sécurité

P 22

» VIE ADMINISTRATIVE

- les arrivées et les départs I

P 23

» ACTUALITES

- Un film tourné à la Préfecture
- La semaine de l'Artisanat
- Signature des conventions du Programme National de Rénovation Urbaine



SECURITE

Placer la victime
au centre des
préoccupations



L'Etat assume la responsabilité principale de la sécurité des personnes et des biens. Il pilote l'action des services de la police nationale et de la gendarmerie nationale. Cette mission de sécurité s'analyse par la prévention des troubles à la tranquillité et à l'ordre publics ainsi que la lutte contre la délinquance.

Afin d'enrayer la progression de certaines formes de délinquance, il convient de mobiliser tous les acteurs de terrain. A cet effet, le Préfet associe dans le cadre des contrats locaux de sécurité les différents services de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les bailleurs sociaux, les associations et les entreprises de transport qui participent également à cette politique.

La loi relative à la prévention de la délinquance, promulguée le 5 mars 2007, désigne le maire comme

pivot du dispositif de prévention. Il devient l'animateur essentiel de cette politique basée sur

d' une part l'action sociale et éducative, d'autre part sur des mesures de prévention situationnelle. Il préside le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui doit être créé dans les communes de plus de 10 000 habitants (14 dans le département). Cette mise en place reste facultative pour les communes membres d'un EPCI qui ont déjà créé un conseil intercommunal de sécurité et de prévention.

En tout état de cause, c'est le diagnostic local de sécurité qui doit permettre de fixer les objectifs concrets et précis que se donneront les partenaires du CLS en cohérence avec la politique pénale locale.

André VIAU

**Préfet de la région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne**



La Direction départementale de Sécurité Publique

Le mot du Directeur

Heureusement, la fonction policière évolue, s'adapte aux mutations de la société, et s'améliore notamment grâce à l'apport de la science et des technologies modernes. Au défi de la lutte permanente contre la délinquance s'ajoute la prise en compte des victimes d'une violence dont personne ne conteste la réalité. Qu'il s'agisse du propriétaire de véhicule qui s'est fait agresser sur la voie publique, d'une dame âgée traînée sur la chaussée pendant le vol de son sac à main ou de la femme battue par son conjoint, toutes ces personnes sont d'abord des victimes que les services de police doivent accueillir le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions.

Directeur de la publication :

André VIAU, Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne

Responsable de la rédaction :

Danielle PUJAZON, Chef du bureau de la communication interne et interministérielle

Comité de Rédaction :

Commission communication des services de l'Etat

Crédit photographique :

Jean-Marc CHAUVEL, assistant communication

Maquette:

Agence Bienvenue à Bord

LA SECURITE EN HAUTE-GARONNE

Placer la victime au centre des préoccupations

Cette dimension de la prise en charge de la victime au-delà du traitement purement judiciaire de sa situation est certainement le domaine sur lequel la Direction Centrale de la Sécurité Publique a concentré le plus d'efforts en dégagant une vraie politique d'amélioration des structures d'accueil. Cela passe par une professionnalisation du personnel dans cette mission avec notamment un recrutement sur la base du volontariat et une formation dans le cadre de stages spécifiques. L'attribution de budgets a permis la rénovation physique des salles d'accueil concrétisée à Toulouse notamment par la mise en place de 5 bureaux de prise de plaintes. Des psychologues et travailleurs sociaux évoluent désormais naturellement dans l'univers policier en totale complémentarité avec l'activité judiciaire. Tout ce qui sera fait dans le sens d'un rapprochement de la police et de la population, de l'enquêteur et du plaignant, ne peut qu'être louable en restant perfectible.

“ Prendre en charge la victime au-delà du traitement purement judiciaire de la situation ”

Une autre priorité s'impose à nous dans le cadre des objectifs ministériels : la sécurité routière. En effet, le trop grand nombre d'accidents mortels dans notre département qui affecte particulièrement les conducteurs de deux roues nous conforte dans l'idée de poursuivre nos efforts préventifs, mais aussi répressifs dans ce domaine. Cela passe notamment par la mise en place d'opérations de contrôles de vitesse et d'alcoolémie sur des axes accidentogènes. Nos services de l'unité circulation, action combinée avec la P.M, de l'Unité de Sécurité Routière, qu'il s'agisse de la brigade motorisée urbaine ou de la brigade des accidents et des délits routiers ont été sollicités récemment pour une semaine du 26 mars au 2 avril 07, consacrée au comportement des deux roues. Largement médiatisée, cette période fut propice à la sensibilisation des toulousains sur la



nécessité d'observer les règles de sécurité, en rappelant les risques spécifiques de ce mode de locomotion. Au-delà de l'établissement de procès verbaux, incontournables pour sanctionner des infractions évidentes à l'origine de véritables situations de danger, ces opérations permettent d'établir un contact avec l'utilisateur

facilitant la compréhension de notre action. Il n'est pas non plus question de stigmatiser certains types de véhicules plus que d'autres. La vitesse et l'alcoolémie demeurent les causes accidentelles principales. Alors que ces deux dernières années avaient connu une baisse sensible des accidents, le 1er trimestre 2007 connaît une évolution à la hausse qui confirme l'intérêt de garder le cap en matière de sécurité routière, avec en toile de fond le changement positif dans l'attitude des conducteurs.



La sensibilisation de la population est aussi fondamentale pour lutter contre de nombreux phénomènes tels que la recrudescence des cambriolages. Chaque jour, nos services marquent des points en faisant reculer l'activité délinquante aussi diverse soit-elle. Pourtant, les cambriolages se multiplient y compris dans les zones rurales, autrefois moins touchées. Sous l'égide de la Préfecture, une campagne d'information a été lancée avec une large diffusion de plaquettes et affiches prodiguant des conseils pratiques et simples, afin de rendre plus difficile l'évolution des cambrioleurs. Pour l'heure, ces "pillages" de domiciles sont perpétrés à tous moments de la journée, et rares sont les quartiers véritablement protégés. La présence, dans la plupart des foyers, de matériels de plus en plus sophistiqués que sont la dernière génération d'ordinateurs, les télévisions avec écrans LCD ou plasma, etc, explique la motivation des délinquants.

Finalement, l'activité policière peut difficilement se passer d'une information de la population en amont. Il en va aussi du domaine de la violence contre les personnes et plus encore des violences intra-familiales. Trop de femmes sont victimes de violences conjugales et souffrent, dans bien des cas, en silence, dans la crainte de déclencher des poursuites pénales. L'entourage proche par indifférence ou par peur de briser le silence n'est souvent d'aucun secours



Une force de maintien de l'ordre efficace en centre urbain

pour ces victimes venant de tous les milieux sociaux. En liaison avec des partenaires sociaux et éducatifs nos services oeuvrent pour que ces femmes puissent franchir le pas et porter plainte. Là encore nous avons médiatisé la création d'une brigade de lutte contre ces violences intra-familiales qui traite des dossiers en liaison avec le Parquet. Ces personnes vulnérables, femmes ou enfants, doivent savoir qu'elles peuvent sortir de leur isolement et mettre un terme à leurs souffrances.

La police a une obligation de résultat et doit s'adapter aux nouveaux défis qu'elle rencontre. Elle ne remplira totalement sa mission que si elle est en phase avec l'évolution de la société. Plus proche de la population, elle doit avoir pour ambition d'assurer la sécurité dans le cadre de la légalité républicaine ■ ■ ■

Jean Paul BREQUE
 Directeur de la Direction Départementale
 De la Sécurité Publique de la Haute Garonne



Un observateur extérieur à la police nationale aura bien du mal à distinguer une Compagnie Départementale d'Intervention (CDI) d'une section des Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS). Pourtant, si elles concourent au maintien de l'ordre, la première est une unité évoluant au sein de la Direction Départementale de la Sécurité Publique et la seconde dépend de la Direction Centrale des CRS. A Toulouse, la CDI, placée sous les ordres du Commandant échelon fonctionnel Thierry VAQUER, est souvent engagée dans des opérations de maintien de l'ordre afin de protéger notamment certains sites et prévenir des débordements toujours possibles à l'occasion de manifestations. Leurs déplacements en colonnes de véhicules adaptés au transport de troupes et de matériel spécifique passent rarement inaperçus en centre ville. Les 81 fonctionnaires au sein de 3 sections suivent régulièrement des stages de techniques de maintien de l'ordre.

La discipline, le courage et le dévouement sont les qualités essentielles pour évoluer au sein de cette structure qui s'est particulièrement distinguée lors des événements d'octobre 2005, dans les missions de sécurisation des quartiers sensibles.

L'expérience a démontré que l'extrême mobilité de la CDI comparée aux CRS ou aux gendarmes mobiles qui ont des règles de fonctionnement différents, plus adaptés au gros maintien de l'ordre, a été utile pour faire face à des groupes violents se déplaçant fréquemment pour échapper à la riposte policière. Même en période plus calme dans les cités, la CDI assure, par sa présence, la tranquillité. Mais il n'est pas rare que cette force soit

sollicitée pour sécuriser l'intervention des pompiers lors de leurs interventions sur des feux de véhicules. Leur parfaite connaissance du terrain leur permet de se projeter rapidement sur les lieux et de mettre en place un périmètre de sécurité dissuadant toute tentative de harcèlements par jets de pierres. Il est vrai que l'équipement dont elle dispose et les protections assurées par la tenue de maintien de l'ordre contribuent par nature à la dissuasion.

“ la CDI assure, par sa présence, la tranquillité ”



La CDI qui fonctionne de jour et de nuit engage régulièrement des fonctionnaires dans des opérations anti-criminalité. Elle opère alors de nombreux contrôles au centre ville et interpelle des délinquants se livrant à divers trafics. Cette force joue donc un rôle prépondérant dans les missions de sécurité urbaine et demeure un outil efficace sous l'autorité du Directeur Départemental de la Sécurité Publique ■ ■ ■

Un commissariat au cœur du redéploiement des zones de compétences police et gendarmerie.



L'ouverture au public le 17 novembre 2006 du Commissariat de police subdivisionnaire de Tournefeuille, bâtiment à l'architecture moderne et fonctionnelle situé en plein cœur de la ville, a parachevé, pour les tournefeuillais, le passage d'une zone de compétence gendarmerie en zone police le 01 février 2004, dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure. Ce projet immobilier est né d'un montage financier novateur. La collectivité locale

a conclu un bail emphytéotique administratif avec un opérateur maître d'ouvrage pour une période correspondant à la durée de remboursement de l'emprunt. La collectivité locale a ensuite sous-loué à l'Etat l'opération immobilière permettant d'assurer le remboursement de l'emprunt par l'emphytéote. A l'issue d'une durée de 30 ans l'Etat deviendra propriétaire du bâtiment. Il s'agit donc d'un partenariat équilibré entre l'Etat et la Mairie. Sous l'autorité permanente de Jean Paul

BREQUE DDSP 31, le Capitaine Roland DUC dirige 47 fonctionnaires de police pour gérer la sécurité d'une population de 27500 habitants. A titre indicatif, 211 personnes ont été placées en garde à vue en 2006 contre 182 en 2005, 485 faits ont été élucidés en 2006 contre 398 en 2005. Les cambriolages qui affectent cette zone exclusivement pavillonnaire connaissent une baisse de 10% en raison de l'occupation de la voie publique par des patrouilles régulières et du travail d'investigation d'une cellule anti-cambriolage. Ce service dispose d'une Brigade d'Accidents et de Délits Routiers ainsi que d'une Brigade de Sûreté Urbaine forte de 6 officiers de police judiciaire. Ce Commissariat accueille les plaignants 24h/24 et a pour objectif de répondre aux besoins de sécurité d'une ville touchée récemment par quelques actes de violences urbaines ■ ■ ■



INAUGURATION : Le Centre régional de formation de la Police Nationale

Le Centre régional de formation est implanté au 17 rue du Rempart Saint Etienne à Toulouse. Fort de 23 fonctionnaires de tous grades, il répond à deux missions essentielles :

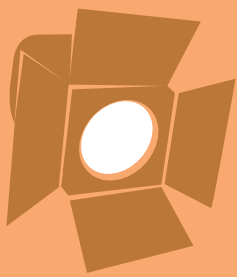
LA FORMATION CONTINUE

Les formateurs du CRF ont pour vocation de former les Policiers affectés dans tous les services de Midi Pyrénées et du Limousin plus ceux des Pyrénées Atlantiques, quelle que soit la Direction opérationnelle dans laquelle ils servent. Les domaines abordés sont divers, formations juridiques sanctionnées par des diplômes nationaux, formations promotionnelles et tous autres types de formations liées à l'actualité. La Formation de la Police se veut avant tout proactive et ne se contente plus d'être réactive.

LA PROMOTION DES CARRIÈRES

La cellule « recrutement » a un rôle d'information et de promotion des carrières. Les différentes actions consistent en des actions publicitaires sur les médias et divers vecteurs qui peuvent être porteurs (bus, TER, métro, TLT, spots radios ...), en des partenariats avec les ANPE, l'Education Nationale, les CIO, les Missions locales d'insertion et aussi, en de la présence dans les forums régionaux pour l'emploi, dans les lycées et les facultés. De plus, depuis le 10 octobre 2006, un Point Info Carrières a été ouvert au rez de chaussée du 17 rue du Rempart Saint Etienne. Cette vitrine de la Police, moderne et fonctionnelle permet de recevoir et d'informer le public sur tous les métiers offerts par la Police Nationale ■ ■ ■





Sophie TROIANOVSKI, travailleur social au Commissariat Central.

Titulaire d'une maîtrise de droit des affaires, Sophie TROIANOVSKI aurait dû prendre une toute autre orientation que celle proposée par le Service d'Aide aux Victimes d'Information et de Médiation en 2006. Pourtant cette rencontre avec cette association, dont la mission principale est l'aide juridique, n'est pas anodine, compte tenu de la "vocation sociale" qui anime depuis longtemps cette jeune femme dynamique, l'amenant même à préparer une licence des sciences de l'éducation. Un rendez vous avec Mme Françoise PASSUELLO, Directrice du SAVIM aura suffi pour signer un contrat d'emploi en tant que travailleur social au Commissariat Central.



Depuis sa prise de poste le 3 juillet 2007, elle ne doute pas un seul moment de l'utilité de son action d'accompagnement des victimes dans leurs démarches. Bien sûr un temps d'adaptation s'est écoulé avant de s'intégrer dans l'environnement policier et de se faire connaître de tous les services qui s'inscrivent dans la chaîne judiciaire. Finalement les policiers professionnels de la procédure pénale sont très satisfaits de pouvoir orienter les plaignants vers une personne apte à les prendre en charge. Récemment la Brigade Financière étayant un dossier d'abus de confiance l'a sollicitée pour convaincre de nombreuses personnes âgées de déposer plainte afin de se



constituer partie civile. Victimes de violences conjugales, des femmes en véritable détresse sociale hésitent souvent à déclencher des poursuites judiciaires qui auraient pour conséquence de leur faire perdre le logement familial tout simplement par la perte des seules ressources financières découlant du placement en détention de leurs agresseurs. Leur assurant une écoute attentive, Sophie TROIANOVSKI prend, en cas de nécessité, attache avec le 115 pour trouver une place transitoire en foyer. Représentant du SAVIM elle est en liaison permanente avec d'autres partenaires tels que l'Association pour la Promotion d'Initiatives Autonomes des Femmes (APIAF) ou le Centre d'Information sur le Droit des Femmes (CIDF) qui lui envoient dans certains cas des victimes qui n'ont pas encore déposé plainte.

“ Une mission d'accompagnement des victimes dans leurs démarches ”

La réforme de la structure d'accueil permet de détecter dès leur arrivée au commissariat des plaignants qui seront ensuite guidés, après dépôt de plainte vers un entretien avec la représentante du SAVIM. Il n'est pas rare qu'ils souhaitent déposer plainte alors qu'il n'y a pas d'infractions pénales, et que leurs problèmes relèvent du civil. Dans ces cas des conseils seront prodigués afin de les diriger vers le tribunal d'instance. Certains cas exigent un suivi dans le temps impliquant plusieurs entretiens sur une période plus ou moins longue. Souvent des assistantes sociales prennent le relais en vue d'une prise en charge durable ■ ■ ■

Une nouvelle conception

Pour un meilleur accueil dans les commissariats

Ces dernières années le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire a fait de l'aide aux victimes une priorité. Si la lutte contre la délinquance, par l'investissement de moyens dans la recherche des auteurs d'infractions, est une mission permanente, l'évolution de la violence, notamment intra-familiale, implique de placer les victimes au cœur des préoccupations. Parmi les objectifs dégagés pour 2007, la Direction Centrale de la Sécurité Publique évoque toujours l'impératif d'une baisse de la délinquance, mais renforce la qualité du service public rendu et son corollaire : l'accueil du public. Outre les budgets débloqués pour la mise en place de structures d'accueil adaptées, une politique de recrutement de travailleurs sociaux et de psychologues est menée. Cette véritable novation passe par un dispositif d'installation de psychologues vacataires, initié à titre expérimental en 2006 sur six sites dont Toulouse. Un premier bilan très positif a été dressé permettant de pérenniser le réseau du soutien psychologique.





Interview Valérie AUBERT

Comment devient-on psychologue dans un commissariat de police

Je suis titulaire d'un DESS en psychologie du travail obtenu en 2000 à l'université de TOULOUSE MIRAIL. La validation du mon cursus m'a conféré le titre de psychologue. A l'origine mon ambition était d'être psychologue en entreprise afin d'aider les salariés dans leur milieu professionnel, mais pas forcément pour m'investir dans le recrutement en soutien au DRH. Au cours de ma dernière année de fac, j'ai fait un stage pratique à la Direction Régionale de Formation de la Police au commissariat du Rempart Saint Etienne. Ce stage a été un premier contact avec le monde policier. J'ai assisté à des sessions de recrutement de gardien de la paix ainsi qu'à des techniques d'entretien. En parallèle j'ai suivi un stage en psychiatrie à l'hôpital MARCHAND (9 mois). En 2000, j'ai participé à des recrutements de policiers au sein du Centre National d'Etudes et de Formation de GYF SUR YVETTE.

Ensuite j'ai été employé 5 ans dans une entreprise à PARIS pour m'impliquer dans la formation. Insatisfaite de l'emploi de mes compétences dans l'entreprise qui ne donne, à mon sens, pas suffisamment de dimension à l'individu, j'ai cherché à me réorienter. J'ai eu la chance de prendre connaissance d'une annonce passée par l'Agence Pour l'emploi des Cadres du Ministère de l'Intérieur

évoquant l'ouverture de 6 postes de psychologues. Après examen de ma candidature, j'ai été affectée le 2 octobre 2006 au Commissariat central de Toulouse.

S'agit-il d'une politique nationale dans le cadre de l'aide aux victimes ?

Effectivement, le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire s'emploie à mettre en place une culture de l'accueil et de l'aide aux victimes. Dans les commissariats les victimes d'événements douloureux ont besoin d'être rassurées, conseillées. Les psychologues interviennent dans le cadre de l'exercice des missions des services de police au cœur du triangle relationnel et professionnel que forment les policiers, les victimes et les auteurs d'infractions. Notre intervention ne doit pas être considérée comme un acte d'expertise judiciaire mais comme une aide, un soutien à la personne. Cette année 20 postes supplémentaires ont été ouverts sur toute la France, laissant penser que cette fonction ne pouvait être que pérennisée. Je suis moi même sous contrat de deux ans.

Pouvez vous préciser vos missions ?

Il s'agit principalement de l'accueil de personnes en souffrance en vue d'un soutien immédiat. Je les accompagne dans leurs démarches au commissariat et tente de leur apporter des réponses et surtout une écoute aux problèmes

“ Trouver une écoute est déjà la première demande pour de nombreuses personnes ”

qu'elles rencontrent. Les brigades spécialisées m'orientent des victimes ayant besoin d'un soutien psychologique. Mais j'ai aussi en mémoire le

cas d'un homme qui a eu besoin de mon intervention un mois après son dépôt de plainte pour agression. Il s'est présenté en sachant qu'il avait besoin d'un psy. Je m'emploie à évaluer le stress post-traumatique. Si le traumatisme est sérieux je conseille un rendez vous avec un médecin généraliste ou un psychiatre. Trouver une écoute est déjà la première demande pour de nombreuses personnes que je rencontre. Il m'arrive de faire un trait d'union avec les enquêteurs et la victime. Mon intervention contribue à

faire baisser le taux d'agressivité quelque fois de plaignants en réelle détresse. Régulièrement je me déplace dans les enceintes des autres commissariats. J'ai à ma disposition une palette d'orientation vers certaines associations. Le SAVIM pour la médiation pénale ou le suivi psychologique plus long des victimes. Par choix je préfère faire un traitement des cas in situ dans mon bureau. Mais il m'arrive de gérer des problèmes par téléphone. Ainsi une dame qui s'était fait voler son sac en sortant du stade de France à PARIS avait été traînée sur la chaussée occasionnant plusieurs fractures au genou. J'ai été contacté téléphoniquement par sa fille qui était là au moment des faits. Je l'ai persuadée de déposer plainte avec sa mère. Très vite je me suis aperçue qu'elle avait besoin d'un soutien psychologique. J'ai finalement facilité une prise de contact avec la clinique des cèdres pour lui permettre de suivre une thérapie.

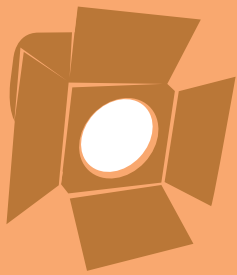
Vous êtes vous intégrée facilement dans l'univers policier ?

Je crois. De toute façon la complémentarité de ma mission ne peut qu'être comprise par l'ensemble des policiers toulousains. Bien sûr la collaboration avec certains services s'améliore de jour en jour.



Depuis votre installation pouvez vous faire un bilan de votre action ?

En termes de prise en charge des victimes ou de leur entourage, il ne fait aucun doute que ma présence au sein du commissariat contribue à améliorer l'accueil et que la demande est bien réelle. Techniquement le policier ne peut pas répondre à tous les problèmes rencontrés par les victimes, j'essaie pour ma part de combler ce vide en matière de prise en charge du stress ■ ■ ■



La Gendarmerie



Interview

Le Colonel Orosco commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Haute-Garonne depuis juillet 2003.

Mon Colonel, comment concevez-vous la sécurité ?

La sécurité est un service offert au public, qui doit donc répondre à ses attentes. La Gendarmerie Nationale est un producteur de sécurité.

Quelle est la « politique » de la Gendarmerie concernant cette attente ?

La sécurité doit se concevoir comme un partenariat et non comme un service compartimenté. En amont, se trouve la prévention, assurée par les services sociaux par exemple, ou encore par la discussion avec les commerçants afin d'améliorer la

sécurité passive de leur commerce. Cette prévention est également réalisée grâce à un travail en partenariat avec la Police Nationale, les Renseignements Généraux ou la Police des Airs et aux Frontières mais aussi les milieux scolaires, les pédopsychiatres, les Caisses d'assurance maladie ou encore les services de la répression des fraudes. En aval, la Justice est chargée de la répression. La Gendarmerie ne peut donc pas envisager de travailler seule.

Cette coopération avec d'autres services nécessite une connaissance de ses partenaires et un échange permanent avec eux, même si les objectifs visés par les uns et les autres sont différents. Un exemple concret : le préfet décide de faire respecter le droit des handicapés, mais si la Gendarmerie cherche alors à verbaliser tous les automobilistes garés sur des places réservées aux handicapés sans en avoir le droit, les directeurs des centres commerciaux vont se plaindre d'une baisse de fréquentation. De même, le problème de la sécurité à

l'école pose la question de l'intervention, toujours délicate, d'autant plus que la sécurité n'est pas forcément conçue de la même manière par les parents d'élève, les élèves ou le corps enseignant. Le même problème peut donc être vu différemment par les divers partenaires, et malheureusement, l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers. La négociation est alors indispensable, et la Gendarmerie peut jouer un travail de facilitateur en ce qui concerne la sécurité. Ce travail interservice ne doit cependant pas faire oublier que c'est le citoyen qui se trouve au coeur de ce service, et que la sécurité est un droit élémentaire qu'il peut exiger.

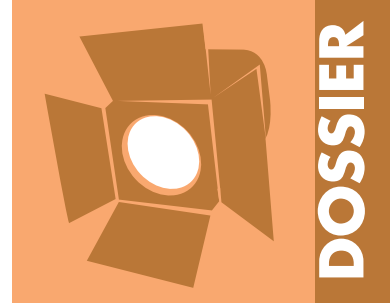
Quelle doit alors être l'action de la Gendarmerie pour assurer ce droit ?

L'action de la Gendarmerie doit tout d'abord être une action de présence, car cette présence dissuade et rassure. Il ne suffit pas de posséder un savoir-faire, il faut encore le faire savoir.

“ L'action de la Gendarmerie doit d'abord être une action de présence car elle dissuade et rassure. ”

D'autre part, l'action doit consister à donner une solution à chaque problème apporté par une victime. Le travail de l'enquête doit être de qualité, mais tenir dans un délai raisonnable. Le temps de la justice est en effet souvent difficile à appréhender pour les victimes, et la Gendarmerie se doit donc de les accompagner en les informant des avancées de l'enquête, et en leur expliquant les procédures, et ce d'autant plus que la notion du temps pour la société diminue : le citoyen exige une réaction et un délai d'attente de plus en plus courts, alors que le temps de la Justice reste, lui, inchangé ■ ■ ■

“ La coopération avec les autres acteurs de la sécurité nécessite une connaissance de nos partenaires et un échange permanent avec eux, même si les objectifs visés sont différents. ”



L'accueil du public en Gendarmerie

En matière d'accueil des usagers et d'assistance aux victimes, la politique de formation menée au sein de la Gendarmerie Nationale vise à améliorer en permanence le professionnalisme des militaires de l'institution.

Une formation initiale est dispensée tant aux officiers qu'aux sous-officiers lors de leur passage en école. Elle est complétée durant leur carrière en fonction des emplois qu'ils auront à occuper : commandants de groupements ou de compagnie, opérateurs de centre opérationnel ou stage national de formation au commandement.

Chercher en permanence à améliorer le dispositif

Parallèlement à la conduite de ces différentes actions, des travaux sont conduits en partenariat et à l'échelon interministériel (Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure, Centre National d'Etudes et de Formation, notamment) pour affiner les connaissances, nourrir la réflexion et in fine chercher en permanence à améliorer le dispositif.

La Loi 2002-1094 du 29.08.2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) a prévu en son annexe 1 l'établissement d'une charte de qualité fixant pour les deux forces de sécurité intérieure, les modalités de réception du public, et tout particulièrement d'accueil, d'information, d'aide et de conseil aux victimes d'infractions pénales auxquelles ces deux forces doivent apporter une réponse homogène, rapide, adaptée et lisible.

Une Charte nationale d'accueil et d'assistance aux victimes (charte Marianne), est mise en place dans tous les services publics. Affichée dans tous les services de réception du public de la Gendarmerie elle repose sur sept engagements :

- faire de l'accueil du public une priorité ;
- écouter, assister et secourir à tout moment le plaignant ;
- répondre avec attention et courtoisie aux demandes du public ;
- donner un accueil privilégié aux victimes d'infractions pénales ;
- recevoir les plaintes ;
- traiter immédiatement et avec attention les disparitions de personnes ;
- informer les plaignants des actes réalisés à la suite de la plainte et des résultats obtenus.

Un registre ou un questionnaire est disponible dans chaque brigade territoriale afin de recueillir les avis et commentaires des plaignants. Ces engagements peuvent être complétés par des engagements particuliers (accueil des personnes handicapées par exemple).

L'ACCUEIL EN BRIGADES



Dans chaque groupement de gendarmerie départementale, **un référent** est désigné comme correspondant d'aide aux victimes. Il coordonne au plan départemental toutes les actions menées dans ce domaine, et mène un travail en partenariat avec les associations d'aides aux victimes pour leur assurer une qualité de service optimale.

Au sein de chaque brigade, un planton de permanence est chargé de recueillir les plaintes des victimes pendant la période d'ouverture au public (en général 8h-12h, 14h-18h), et ce même si l'unité n'est pas territorialement compétente. Dans les brigades où les dépôts de plainte sont plus nombreux, un deuxième planton peut également répondre au public afin de réduire le délai d'attente.

Suite au dépôt de plainte, la Gendarmerie :

- informe le service effectivement chargé de l'enquête ;
- avise le plaignant de la transmission de la procédure au parquet ;
- informe le plaignant du suivi de l'enquête ;
- informe la victime sur ses droits à réparation ;
- domicilie le plaignant à l'unité si besoin est ;
- informe le plaignant sur les associations d'aide aux victimes agréées par les services publics.

DES CASERNES PLUS FONCTIONNELLES ET PLUS ACCUEILLANTES

Le service des affaires immobilières joue également un rôle dans l'amélioration de l'accueil en Gendarmerie, en faisant construire, en partenariat avec les élus locaux et les collectivités territoriales, de nouvelles casernes plus adaptées aux nouvelles exigences de confidentialité et de confort. Ces nouvelles brigades, comme celles de Léguevin et de Grenade (compagnie de Toulouse Mirail),

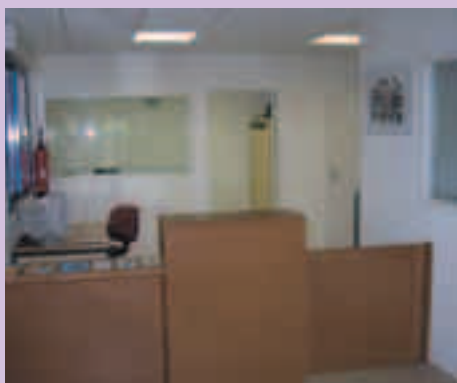


“ La construction de nouvelles casernes contribue à l'amélioration de l'accueil en Gendarmerie ”



La nouvelle brigade de Léguevin

récemment inaugurées, ont été conçues de manière à assurer des locaux d'accueil et de travail fonctionnels, et pour permettre aux gendarmes y logeant avec leurs familles de bénéficier de conditions de vie satisfaisantes. Ceci permet une meilleure réactivité et un délai d'intervention plus court, en particulier pour le personnel de permanence la nuit ■ ■ ■



L'accueil de la brigade de Grenade



Réorganisation du 17

A partir du premier Avril 2007, une nouvelle gestion de l'accueil téléphonique du public lorsque l'on compose le 17 à partir d'un téléphone fixe sera mise en place. Il s'agit d'un changement profond et ayant des conséquences importantes pour la Gendarmerie nationale.

LE FONCTIONNEMENT ACTUEL

Au jour d'aujourd'hui, on distingue deux modes de fonctionnement lorsque un appel est passé depuis un téléphone fixe : celui de jour et celui de nuit. Dans la journée, lorsqu'une personne compose le 17 à partir d'un téléphone filaire, elle est mise en relation directement avec la brigade la plus proche. A partir de 19h et jusqu'à 07h du matin, les brigades locales redirigent les appels reçus vers une plate-forme spécialisée : le Centre Opérationnel et Renseignement de la Gendarmerie, aussi appelé le C.O.R.G.

Cette entité, où arrivent de nuit tous les appels passés en zone Gendarmerie Nationale, peut être qualifiée de centre nerveux.

LE CORG

Composé de 3 à 4 militaires de la Gendarmerie Nationale plus un chef de Quart, le CORG possède en permanence la liste des unités présentes sur le terrain ainsi que leur créneau horaire de patrouille. Le traitement de l'appel est réalisé en intégralité par une seule et même personne. Le militaire qui reçoit l'appel de nuit note l'identité de l'appelant, le motif de son appel, détermine la gravité des faits exposés, et décide de la suite à donner à l'entretien téléphonique, en particulier s'il est nécessaire d'envoyer une patrouille sur place, de prévenir les secours, etc. Ainsi, en 2006, la plate-forme a réceptionné 87.109 appels, dont seulement 12.948 ont nécessité un engagement de personnels. Pour assurer cet aspect opérationnel, le CORG est en liaison radio 24h/24, 7j/7 avec les personnels sur le terrain. Cette plate-forme a également en charge la gestion des appels téléphoniques passés depuis un téléphone portable couvert par un réseau en zone Gendarmerie Nationale, et cela de jour comme de nuit.

“ Beaucoup d'appels reçus sont des appels de confort ”

UNE NOUVELLE GESTION DE L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DU PUBLIC

A partir du 1er Avril 2007, les appels téléphoniques du 17 émis en journée depuis un téléphone filaire aboutiront eux-aussi au CORG, et ceci dans un but d'uniformiser les appels en appel d'urgence uniquement. A l'heure actuelle, comme l'explique un des chefs de Quart du CORG, « beaucoup d'appels reçus sont des appels de confort, dont le caractère urgent n'est pas avéré » et citant pour exemple des appels reçus pour des fuites d'eau, ou encore pour connaître l'heure de la messe le dimanche. Ce militaire affirme également que « nombreuses sont les personnes pensant contacter leur gendarmerie lorsqu'elles composent le 17, sont donc très étonnées de se retrouver en liaison téléphonique avec la plateforme située au groupement de la Haute-Garonne ».

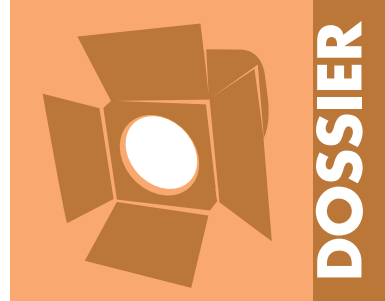
“ Le 17 doit à partir du 1er avril être réservé aux urgences ”

DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES

La mise en place d'un tel dispositif présente plusieurs implications pour la Gendarmerie Nationale. Au niveau technologique d'abord, même si techniquement, tout est prêt, puisqu'il suffit à France Télécom d'agir sur la connectivité de quelques commutateurs. Au niveau du nombre de demandes ensuite: actuellement, le CORG reçoit environ 100 à 150 appels par jour, et autant la nuit. Avec la mise en place de cette mesure, le nombre d'appels d'urgence reçus en journée est amené à doubler pendant la période d'adaptation, d'après une estimation réalisée récemment. Cette mesure va donc augmenter le nombre d'appels reçus au CORG, qui n'est déjà pas loin de travailler à flux tendu. Le service sera organisé pour faire face à cette évolution. Cette préoccupation formulée par les militaires du CORG réside dans le fait que la centralisation des appels 17 va

dans un premier temps entraîner l'acheminement de nombreuses demandes de renseignements qu'ils ne seront pas en mesure de traiter. « Etant donné que tous les appels aboutiront à la plate-forme, beaucoup d'entre eux concerneront les brigades locales et les unités élémentaires. Par exemple, une personne invitée à se présenter à telle brigade et qui composera le 17 pour demander les horaires d'ouverture entrera en relation avec le CORG. »

Il conviendra donc de sensibiliser la population sur la notion d'urgence que devront revêtir les appels émis lorsque l'on compose le 17. Pour des renseignements plus spécifiques, les personnes devront composer le numéro classique à 10 chiffres de l'unité correspondante ■ ■ ■



La réaction à l'évènement

Selon la nature de l'évènement, deux types de réaction sont envisageables : une réponse d'ordre administratif ou une réponse judiciaire.

LES RÉACTIONS ADMINISTRATIVES

Celles-ci visent à prévenir les troubles à l'ordre public. On peut citer par exemple les opérations de secours, en particulier les opérations de secours en montagne, ou les interventions.

Les opérations de secours et de surveillance en montagne sont assurées par le Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne, le PGHM, situé à Bagnères-de-Luchon pour le Groupement de la Haute-Garonne. Ces professionnels de la montagne travaillent avec la Section Aérienne de Gendarmerie, qui tient à leur disposition deux hélicoptères pour intervenir rapidement, mais aussi avec



Hélicoptère de la Gendarmerie Nationale

des maîtres chiens. Cependant, l'utilisation de l'hélicoptère ne se révèle pas toujours indispensable pour mener à bien les interventions (engagement de ce dernier sur environ 1/3 des opérations). Ils reçoivent lors des périodes d'affluence le concours de gendarmes mobiles, qui les assistent dans leurs missions quotidiennes. Quant aux interventions, elles sont

réalisées par les brigades territoriales engagées de façon permanente dans les actions de prévention de la délinquance (patrouilles de surveillance générale). Ces actions sont prolongées par les Pelotons de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie. Le dispositif est complété par les gendarmes mobiles déployés en mission de sécurité publique générale.



LES RÉACTIONS JUDICIAIRES

Celles-ci ont pour vocation de faire constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs.

La Cellule d'Investigation Criminelle regroupe divers spécialistes, qui apportent les moyens nécessaires. Chacun d'entre eux possède un domaine de compétence particulier.

Le technicien en identification criminelle (T.I.C.), est chargé de prélever les indices sur le terrain. Il possède cinq malles répandant à des domaines d'investigations précis (stupéfiants, biologique, incendie et explosion, constatation et micro-prélèvement) lui permettant d'effectuer plus d'une centaine de prélèvements (sang, salive, tissu cutané, empreintes digitales,...). Chacun d'eux nécessite une technique particulière, aussi, ce technicien doit faire preuve de méthode pour assurer la qualité des futures analyses.

Le N-Tech est le spécialiste des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il assure la préservation des preuves et indices, dans des domaines divers et variés, tels que :

- les réseaux (Internet et le commerce électronique)
 - l'imagerie et le son numérique
 - la téléphonie (filaire et mobile)
 - la cryptologie
 - les cartes à mémoires
 - les virus,
 - la contrefaçon et le piratage
 - les perquisitions en milieu informatique.
- Une partie de leur activité est notamment consacrée à la traque des pédophiles sur la toile.

L'Anacrim, (analyse criminelle) quant à lui, étudie la criminalité. Il a pour but soit de reconstituer la genèse du fait tant sur le plan des relations entre les différents protagonistes que l'enchaînement des



Un TIC

événements, soit de découvrir les liens, les ressemblances ou à l'inverse les dissemblances entre une série de faits de même nature, dans le but de déterminer si certains peuvent être l'œuvre du même auteur. Les points de convergence peuvent concerner aussi bien le mode opératoire, les victimes et les auteurs si connus.

La comparaison entre des faits similaires résolus et des faits qui semblent s'apparier encore à résoudre ouvre la voie, sous certains aspects, à l'analyse de profil spécifique. Cette analyse, mieux

“ Grâce aux outils de police scientifique, les spécialistes de la Cellule d'Investigation Criminelle contribuent à lutter contre le risque criminel ”

connue sous le terme de profilage, exploite tous les éléments des procédures, scènes de crime, de sorte à produire un profil de l'auteur probable éclairé des apports de la psychologie ou autres sciences comportementales. La Gendarmerie s'est engagée depuis peu dans ce nouveau concept d'aide à l'enquête judiciaire.

Pour fournir une réaction adaptée à un fait judiciaire, et en complément de la police scientifique, la gendarmerie à recours à la fois aux compétences des brigades territoriales et à celles des spécialistes des unités de recherche ■ ■ ■

la Sécurité Routière

La sécurité routière est principalement assurée au niveau départemental par l'Escadron Départementale de Sécurité Routière (l'EDSR). Il mène une double mission, de prévention et de répression.

ORGANISATION DE L'EDSR.

L'EDSR comporte 140 personnels et est constitué d'un groupe de commandement, dirigé par le Capitaine DAVAUT, de 3 brigades motorisées (BMO), de 4 pelotons d'autoroute et d'une brigade rapide d'intervention, spécialisée dans les grands excès de vitesse et les poursuites de malfaiteurs.

“ 16 vies ont été épargnées sur nos routes pour l'année 2006 ”

RÉSULTATS ET OBJECTIFS.

Après une année 2005 difficile, le bilan 2006 de l'accidentologie sur le département de la Haute-Garonne est globalement encourageant sur plusieurs facteurs :

- En premier lieu, le nombre de tués en état d'alcoolémie a diminué entre 2005 et 2006.
- En second lieu, la mortalité régresse sur les routes de Haute-Garonne, résultat jamais obtenu sur le département. Ainsi 16 vies ont été épargnées sur nos routes en 2006.

Toutefois, ce constat doit être nuancé à deux titres :

Tout d'abord l'implication des deux roues en 2006 a connu une très forte augmentation ; 29 % des personnes décédées cette année étaient des pilotes ou des passagers de deux roues.

Ensuite les jeunes payent encore un lourd tribut à la route malgré une sensible baisse pour 2006. 15 jeunes de 12 à 25 ans sont morts sur nos routes.

C'est sans conteste vers les utilisateurs de deux roues que doivent s'orienter les efforts sans pour autant diminuer la pression mise dans la lutte contre l'alcoolisme au volant.

	2005	2006	EVOLUTION
ACCIDENTS	447	432	- 3,4 %
TUES	74	58	- 21,6 %
BLESSES HOSPITALISES	481	488	+ 1,5 %
BLESSES NON HOSPITALISES	147	139	- 5,4 %
TOTAL BLESSES	628	627	- 0,1 %

LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS

La dissuasion consiste à inciter les usagers à respecter les règles en instaurant une présence active, physique et visible. Elle vise à donner aux conducteurs le sentiment qu'ils sont susceptibles d'être contrôlés en tous lieux et en tout temps. Le comportement des conducteurs semble d'ailleurs avoir changé avec une prise de conscience du respect du code de la route et des règles de conduite. Ceci est probablement dû à une présence plus visible des forces de gendarmerie sur les routes, et en particulier au niveau du réseau routier départemental, où 67 % des accidents ont lieu.

La communication et la prévention doivent être conduites en direction des élus qu'il s'agit d'impliquer dans la lutte contre l'insécurité routière en les incitant à veiller à la qualité des infrastructures et à sensibiliser leurs administrés.

“ La dissuasion consiste à inciter les usagers à respecter les règles en instaurant une présence active ”



LA RÉPRESSION

Pour être efficace et comprise la répression doit être dirigée vers les infractions les plus graves et génératrices d'accidents ou qui en aggravent les conséquences.

La répression porte sur les causes majeures d'accidents, à savoir l'alcool, première cause de mortalité sur les routes, la vitesse, le non-respect des règles de priorité et les comportements des conducteurs susceptibles de baisser leur vigilance au volant, comme l'usage des téléphones portables.

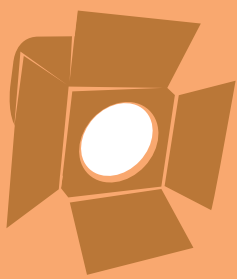
Concernant la vitesse, les moyens CSA mobiles (voiture banalisée équipée d'un radar) et les contrôles eurolaser permettent par des actions courtes, mobiles et ciblées, de créer un sentiment d'insécurité envers les « chauffards ». La Subaru permet quant à elle de poursuivre les auteurs de grands excès de vitesse (à partir de 155 km/h sur autoroute). Le nombre de contrôles d'alcoolémie a

“ Le but est de créer un sentiment “ d'insécurité ” envers les chauffards ”

fortement augmenté en 2006, grâce à des actions ciblées, le week-end à la sortie des discothèques par exemple. Une embellie commence d'ailleurs à se faire sentir.

Mais malgré la pression constante sur les conducteurs utilisant des téléphones portables, le nombre de contrevenants a légèrement augmenté en 2006 ■ ■ ■





La Préfecture et son Pôle de Sécurité Intérieure

Le Pôle de Sécurité Intérieure est un bureau, placé sous l'autorité directe du Sous-Préfet directeur de cabinet de M. le Préfet, qui a été effectivement mis en place à la préfecture de la Haute-Garonne au mois de Mai 2005.

Cette création répond à l'évolution des missions des préfectures qui relèvent pour une part importante des fonctions dites régaliennes de l'Etat.



Éveline Lacoste,
chef du Pôle de sécurité intérieure

SES INTERVENTIONS

- Relations avec les services déconcentrés de l'Etat impliqués dans les questions de sécurité et de prévention de la délinquance
- Participation aux réunions hebdomadaires Police/Gendarmerie
- Relations avec l'antenne régionale toulousaine du SGAP de Bordeaux, pour toutes les questions liées à l'administration des services de police (Immobilier, effectifs, budget, recrutement, ADS ...)
- Suivi et analyse de l'évolution de la délinquance et des dossiers spécifiques liés à la lutte contre la délinquance
- Gestion des conventions de coordination entre les forces de l'ordre de l'Etat et les polices municipales
- Conférence départementale de sécurité
- Unité Hospitalière Sécurisée Interrégionale (suivi de la garde des détenus hospitalisés)
- Mise en application des politiques contractuelles de sécurité locales et

animation des instances de concertation de la délinquance issues des textes de juillet de 2002

- Liaison avec les C.I.S.P.S et C.I.S.P.D. en charge du suivi des Contrats Locaux de Sécurité, en leur apportant les appuis utiles
- Relations avec les services du Sous-Préfet, chargé de mission pour la Politique de la ville et la Mission d'Observation de la Délinquance de l'Agglomération Toulousaine, pour toutes les questions de sécurité publique
- Préparation des Conseils Départementaux de Prévention de la Délinquance
- Participation aux rencontres du Grand Projet de Ville lorsque les questions de sécurité sont inscrites à l'ordre du jour
- Communications avec les partenaires des politiques locales de sécurité publique : collectivités locales, entreprises publiques, associations en charge des problèmes de prévention de la délinquance
- Réponse aux différents courriers dont les interventions sur la thématique concernée

LES MISSIONS DU POLE DE SECURITE INTERIEURE

Ensemble des missions liées à l'activité des services de police et de gendarmerie, contribution à la gestion des services chargés de la sécurité, traitement des interventions, ordre public, prévention de la délinquance. Suivi de l'évolution de la délinquance et des problèmes de sécurité routière dans le département. Mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques nationales et locales de sécurité.

SES PRINCIPAUX PARTENAIRES

La DDSP, le groupement départemental de gendarmerie départementale, le groupe d'intervention régional, la DR CRS, la DDPAF, le SRPJ, la DRRG, la DST, le SGAP, la DR des services pénitentiaires, la DR des Douanes, le DMD, le Parquet, le Sous-Préfet ville, les deux Sous-Préfets d'arrondissement, les collectivités locales et la préfecture de la zone de défense Sud-Ouest.

UN PEU D'HISTOIRE / CONTEXTE

En 2002, des textes (décret et circulaire) ont précisé et renforcé les dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance et placé le Préfet au centre des instances créées.

police et de gendarmerie, permettent au Préfet de procéder à l'analyse de la délinquance et de fixer des objectifs mesurables ».

En 2004, la réflexion conduite au niveau national sur la structuration des préfectures a conduit à l'élaboration de la Directive Nationale d'Orientation qui identifie les domaines de compétences correspondant aux missions essentielles de l'Etat. Elle précise notamment « la prévention du crime et de la délinquance constitue une priorité de l'action de l'Etat. En matière de sécurité intérieure, les préfectures en liaison avec les forces de

En conséquence, la création du PSI s'est avérée absolument indispensable eu égard aux missions dévolues. C'est lui qui participe à la mission qui incombe au Préfet sur l'ensemble des sujets liés à la sécurité intérieure conformément à l'article 11 du décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements : « le Préfet de département a la charge de l'ordre public, de la sécurité et de la protection des populations » ■ ■ ■

- Interdits de stades
- Gestion des messages émis et parvenus sur le réseau de commandement (RESCOM)
- Gestion des demandes de moyens supplémentaires en CRS et EGM
- Demandes d'enquêtes
- Réponses aux déclarations de manifestations
- Sécurité routière
 - Gestion et analyse des statistiques de l'accidentalité départementale (ATB) sur la base des éléments transmis hebdomadairement par les forces de l'ordre

- Organisation des réunions du Pôle de Conférence Etat en matière de sécurité routière (PCE SR)
- En collaboration avec la CDSR, organisation des travaux préparatoires à l'élaboration des PDASR (plan départemental des actions de sécurité routière) et du plan départemental des contrôles routier
- Suivi des demandes d'intervention des particuliers dans tous les domaines touchant à la sécurité routière ■ ■ ■

Les chiffres de la délinquance en Haute-garonne (mars 2007)

NB : Evolution portant sur 12 mois glissants (période avril 2006 - mars 2007 / avril 2005 - mars 2006)

1- EVOLUTION DE LA DELINQUANCE

Nombre total de faits constatés (police et gendarmerie) **83 506** soit **+5,59 %**

- dont police nationale : **57 590** soit **+2,89 %**
- dont gendarmerie nationale : **25 916** soit **+12,13 %**

Atteintes aux biens : **62 408** soit **+5,97 %**

- dont police nationale : **42 694** soit **+3,36 %**
- dont gendarmerie nationale : **19 714** soit **+12,09 %**

Escroqueries et infractions économiques et financières : **6 497** soit **-1,58 %**

- dont police nationale : **4 513** soit **-7,97 %**
- dont gendarmerie nationale : **1 984** soit **+16,91 %**

Atteintes volontaires à l'intégrité physique : **8 067** soit **+7,29 %**

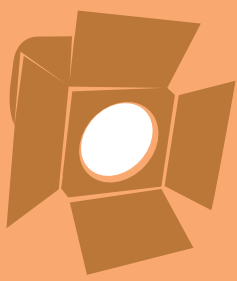
- dont police nationale : **6 366** soit **+5,50 %**
- dont gendarmerie nationale : **1 701** soit **+14,55 %**

Pour la même période de référence, les indicateurs d'activités s'établissent comme suit :

- nombre de faits élucidés : **23 012** soit **+6,14 %**
- total des gardes à vue : **9 306** soit **+10,16 %**
- total des mis en cause : **17 803** soit **+11,83 %**
- faits révélés par l'action des services : **5 140** soit **+10,13 %**

Analyse détaillée de l'évolution de la délinquance

Nature des infractions	Faits constatés			Faits élucidés			Taux d'élucidation			Gardes à vue			Mis en cause		
	Mars à Mars		Var.	Mars à Mars		Var.	Mars à Mars		différence abs	Mars à Mars		Var.	Mars à Mars		Var.
	2005-2006	2006-2007		2005-2006	2006-2007		2006	2007		2006	2007		2006	2007	
INDICATEUR DES ATTEINTES AUX BIENS	58 493	62 408	+5,97%	8 444	8 229	-2,50%	6,53%	6,99%	+0,46	2 424	2 964	+22,28%	4 390	5 076	+15,73%
Dont POLICE	47 096	42 694	-9,34%	2 447	2 774	+13,37%	4,83%	5,89%	+1,06	1 790	1 770	-1,12%	2 773	2 891	+4,26%
Dont GENDARMERIE	11 397	19 714	+71,28%	2 997	2 455	-18,42%	21,18%	12,43%	-8,75	634	1 200	+88,81%	1 617	2 185	+34,52%
Parts des atteintes aux biens dans le total des infractions	54,37%	54,73%	+	23,09%	23,07%	+	24,77%	24,22%	-	11,06%	11,31%	+	27,59%	28,21%	+
* Vols à main armée (armes à feu)	76	69	-9,21%	38	34	-10,53%	14,29%	14,79%	+0,50	39	29	-25,64%	31	29	-6,45%
* Autres vols avec violence (sans arme à feu)	2 287	2 444	+6,82%	173	110	-36,42%	7,53%	12,88%	+5,35	181	191	+5,52%	189	232	+22,22%
* Vols sans violence par arme	596	211	-65,27%	18	11	-38,89%	3,08%	20,32%	+17,24	4	17	+325,00%	19	34	+78,95%
* Contrefaçons	8 099	9 708	+19,88%	493	699	+41,58%	7,97%	9,17%	+1,20	399	566	+41,85%	583	687	+17,84%
* Vols de et d'automobile et des deux roues à moteur	21 411	22 711	+6,07%	1 341	1 113	-16,26%	6,79%	4,90%	-1,89	471	669	+42,04%	789	820	+3,93%
* Autres vols simples ou préjudice de perturbation	18 666	13 740	-26,39%	1 023	1 030	+0,68%	6,39%	6,54%	+0,15	334	376	+12,57%	740	813	+9,86%
* Autres vols simples et (Prélèvements, effractions, etc...)	9 385	5 520	-40,76%	1 119	1 011	-9,65%	16,96%	12,24%	-4,72	543	578	+6,45%	1 085	1 212	+11,70%
* Déplacements et déplacements de biens	9 802	7 065	-28,14%	1 347	1 366	+1,37%	13,36%	18,31%	+4,95	436	221	-49,31%	1 064	1 227	+15,32%
ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES	6 481	6 497	+0,25%	5 216	4 429	-15,11%	79,87%	68,17%	-11,70	532	531	-0,19%	1 493	1 858	+24,44%
Dont POLICE	4 964	4 333	-12,47%	3 684	2 679	-27,28%	42,87%	34,73%	-8,14	347	269	-22,48%	1 475	1 339	-9,24%
Dont GENDARMERIE	1 517	2 164	+42,63%	1 532	1 750	+14,23%	23,57%	33,44%	+9,87	185	262	+41,62%	18	519	+2770,00%
Parts des escroqueries et infractions économiques et financières dans le total des infractions	6,32%	6,79%	+	24,66%	19,21%	-	29,52%	24,39%	-	6,39%	5,71%	-	16,64%	16,42%	-
* Escroqueries, faux et contrefaçons	5 937	5 933	-0,07%	4 366	3 827	-12,57%	76,87%	64,27%	-12,60	371	407	+9,70%	1 133	1 301	+14,83%
* Délit d'abus de confiance	506	635	+25,50%	502	334	-33,47%	99,21%	113,36%	+14,15	149	320	+114,10%	686	583	-14,93%
* Infractions à la législation sur les chèques	138	87	-36,23%	134	68	-49,25%	67,47%	75,18%	+7,71	8	4	-50,00%	86	47	-45,23%
ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE	7 819	8 067	+3,18%	5 744	4 624	-19,34%	48,79%	57,32%	+8,53	1 888	2 103	+11,41%	3 334	3 836	+15,05%
Dont POLICE	6 464	6 588	+1,90%	2 465	2 267	-8,03%	44,77%	51,26%	+6,49	1 334	1 406	+5,32%	2 332	2 777	+19,08%
Dont GENDARMERIE	1 355	1 479	+9,15%	1 279	1 357	+6,10%	72,64%	66,06%	-6,58	554	697	+25,81%	1 002	1 059	+5,68%
Parts des atteintes volontaires à l'intégrité physique dans le total des infractions	9,31%	9,66%	+	17,27%	20,69%	+	18,14%	20,06%	+	11,96%	21,66%	+	26,94%	31,21%	+
* Violences physiques non qualifiées	3 136	3 778	+20,38%	2 195	2 566	+17,35%	69,99%	73,86%	+3,87	1 220	1 415	+15,98%	2 250	2 662	+18,31%
* Violences physiques qualifiées	2 372	2 615	+10,24%	213	318	+49,30%	9,04%	11,64%	+2,60	311	222	-28,62%	221	362	+63,35%
* Violences sexuelles	341	411	+20,53%	242	298	+23,14%	69,52%	71,81%	+2,29	183	171	-6,56%	386	220	-42,75%
* Morsures de chiens	1 430	1 559	+9,02%	495	1 127	+127,73%	46,78%	82,58%	+35,80	241	271	+12,45%	463	586	+26,56%
TOTAL DES INFRACTIONS (107 index)	79 016	83 506	+5,69%	21 681	21 811	+0,59%	27,31%	27,56%	+0,24	9 448	9 396	-0,54%	23 918	27 963	+16,92%



QUELQUES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

Conformément aux choix de présentation de l'Observatoire Nationale de la Délinquance qui est désormais en charge de la communication des chiffres de la délinquance au niveau national, les chiffres départementaux correspondent désormais à l'évolution sur 12 mois glissants. Ainsi, les chiffres du mois de mars 2007 reflètent l'évolution de la délinquance sur la période avril 2006 - mars 2007 comparée à celle allant de avril 2005 à mars 2006

page

- 16
- Rang national du département en matière de taux de criminalité : 11 sur 96 (NB : en terme de population, le département se place au 17ème rang – source INSEE).
 - Les statistiques de la Police Nationale comprennent les chiffres de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Haute-Garonne (Toulouse, Blagnac, Tournefeuille, Colomiers, Saint-Gaudens), de la Police Judiciaire et de la Police aux Frontières.
 - Les statistiques de la Gendarmerie Nationale comprennent les chiffres du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Haute-Garonne, de la Gendarmerie des Transports Aériens, de la Section de Recherches de Toulouse, de la Gendarmerie de l'Air, et de la Gendarmerie de l'Armement ■ ■ ■

2- SECURITE ROUTIERE

	Mars 2006	Faits cumulés année 2006	Mars 2007	Faits cumulés année 2007	Evolution mensuelle 2007/2006	Evolution des faits cumulés 2007/2006
Nombre d'accidents	159	388	151	384	-5,03 %	-1,03 %
Nombre de tués	8	17	4	12	-50 %	-29,41 %
Nombre de blessés	188	451	192	473	+2,13 %	+4,88 %

Faits constatés par les services de police et de gendarmerie en Haute-Garonne (Indicateurs d'Accidentologie Locale).

Ensemble des services (PN+GN)	Yves	Alain
	Nombre de suspensions du Permis de Conduire	Nombre de Suspensions du Permis de Conduire
Mars 2006	23	118
Mars 2007	33	178

Infractions ayant donné lieu à une mesure de suspension immédiate du permis de conduire

La sécurité routière en chiffres

LA PRÉVENTION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'année 2006 se caractérise par le traitement spécifique de deux thématiques

1 Celle des deux-roues motorisés : formation obligatoire pour la conduite des motocyclettes légères, extension du permis à un euro par jour au permis moto, obligation d'attacher son casque, sanction de la vente de plaque d'immatriculation non conformes, aggravation des sanctions pour la vente de deux-roues à moteur « débridés » ainsi que pour leur « débridage » et la vente de pièces à cet effet.

formation obligatoire pour la conduite des motocyclettes légères

gnement à la sécurité routière à tous les élèves scolarisés, facilitation de l'accès à l'examen du permis de conduire des personnes sourdes et malentendantes, et examen médical annuel à partir de 60 ans pour les conducteurs de véhicules de transport en commun. Elle se caractérise également par l'adoption de deux mesures importantes : l'aggravation des sanctions pour les excès de vitesse de 50 km/h et plus et

2 Celle de la formation et de l'aptitude à la conduite : extension de l'ensei-

le renforcement des conditions de port de la ceinture de sécurité par les enfants. Enfin de multiples mesures



ont été adoptées dans les domaines les plus variés : plafonnement des vitesses maximales autorisées des véhicules « lourds », amélioration du fonctionnement de la commission des experts en automobiles, et possibilité d'équipement des véhicules de feux de jour et de feux d'angle.

L'allumage des feux de croisement le jour devient obligatoire pour l'ensemble des deux-roues motorisés pour une meilleure visibilité par les autres usagers .

Le décret n° 2007-271 du 27 février 2007, publié au journal officiel du 1er mars 2007 étend, à partir du 2 mars 2007, l'obligation d'allumage des feux de croisement le jour aux motocyclettes légères et aux cyclomoteurs.

Dans un contexte d'accidentalité très préoccupant pour les usagers de deux-roues motorisés, cette mesure les rendra plus visibles de l'ensemble des autres usagers de la route et contribuera ainsi à l'amélioration de leur sécurité.

Une mesure qui a fait ses preuves
Les motocyclettes d'une cylindrée de plus

de 125 cm³ et d'une puissance maximale de plus de 11 kW sont soumises depuis 1975 à l'obligation d'allumage des feux de croisement le jour. Les effets bénéfiques de cette mesure pour la sécurité des motards sont reconnus par tous.

En 2005, plus de 94% des motocyclistes circulaient de jour avec leurs feux de croisement allumés.

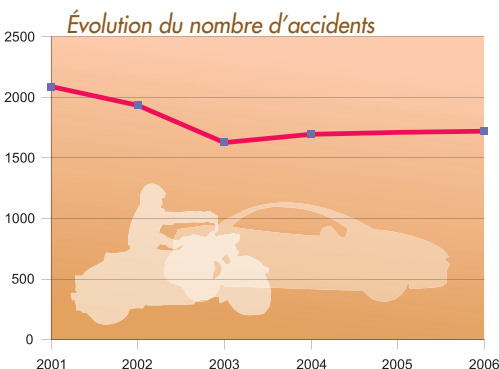
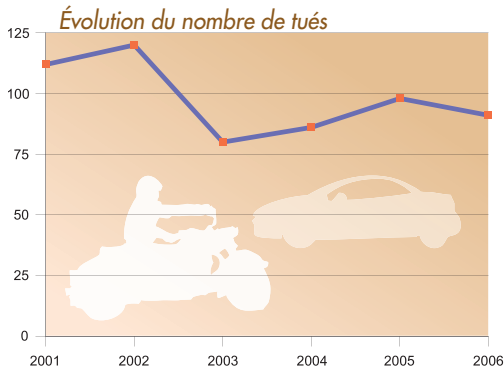
Le Gouvernement a décidé, lors du Comité interministériel de la sécurité routière du 6 juillet 2006, de faire bénéficier l'ensemble des usagers de

deux-roues à moteur de cette mesure de sécurité, soutenue également par les associations nationales de motocyclistes.

Certains véhicules plus anciens ne sont pas conçus pour supporter l'allumage en permanence des feux. De ce fait, l'obligation ne s'applique qu'aux cyclomoteurs mis en circulation après le 1er juillet 2004. Il est bien sûr conseillé aux utilisateurs d'engins antérieurs à cette date d'allumer leurs feux en permanence si la conception de l'engin le permet.

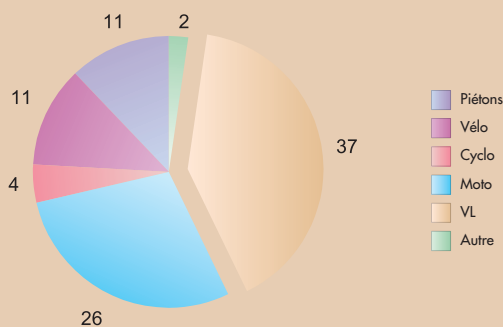
Cette disposition entre en vigueur le 2 mars 2007 ■ ■ ■

Évolution du nombre d'accidents et de tués



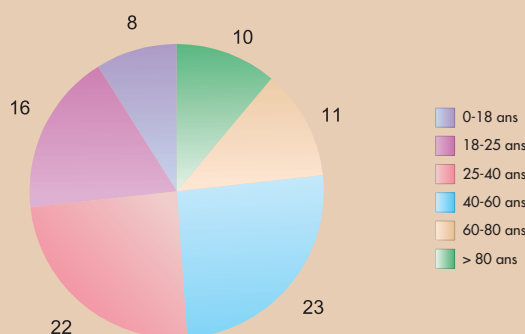
Après une forte baisse constatée sur l'ensemble des indicateurs en 2003, **le département de la Haute-Garonne a connu une hausse sensible** du nombre d'accidents et de tués sur les années 2004 et 2005. En 2006, 91 (-7% par rapport à 2005) personnes ont été tuées et 2126 (-2,6%) autres ont été blessées au cours de 1718 accidents de la circulation (+0,5%).

Répartition des tués selon le type de véhicule en 2006

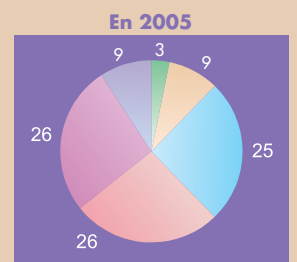
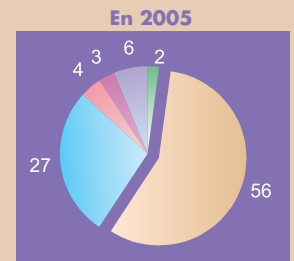


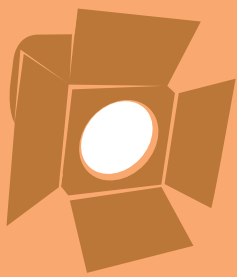
Les usagers vulnérables (les usagers sans carrosserie) ont été les premières victimes en 2006. le nombre de tués dans cette catégorie, notamment les piétons et cyclistes, a connu une très forte augmentation.

Répartition des tués selon leur âge en 2006



On note une baisse du nombre de victimes âgées entre 18 et 25 ans. En revanche, le nombre de victimes plus âgées augmente de manière significative.

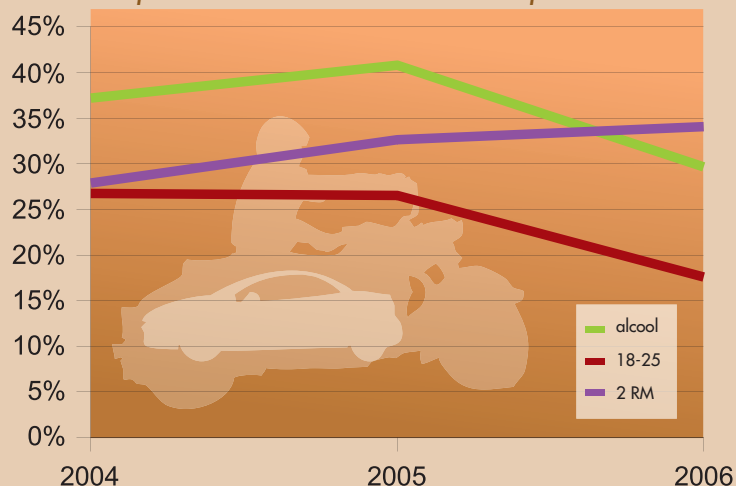




3 enjeux prioritaires sur le département

Le document général d'orientation couvrant la période 2004 – 2008 a défini 3 enjeux prioritaires en matière de sécurité routière sur le département de la Haute Garonne : l'alcool sur la route, les 18-25 ans et les 2 roues motorisés. Si une amélioration sensible est à noter dans les accidents impliquant des jeunes ou des personnes alcoolisées, on constate en revanche que le nombre de conducteurs de 2 roues motorisés est en nette et constante progression (31 décès sur 91 en 2006) ■ ■ ■

Répartition des tués selon les enjeux



LE CCPD

LE CENTRE DE COOPERATION POLICIERE ET DOUANIERE DE MELLES PONT DU ROY

Le Centre de Coopération Policière et Douanière de Melles Pont du Roy, est un organisme interministériel récent implanté sur la frontière franco-espagnole dont le domaine de compétences, étendu et varié, est évolutif. Sa mission générale est de faciliter les relations et les échanges d'informations entre les différentes administrations, services et organismes français et espagnols en améliorant la qualité et la rapidité des réponses aux questions posées par ses interlocuteurs.

Son action s'exerce sur l'ensemble des territoires de la République française et du Royaume d'Espagne.

Cet organisme rassemble en son sein les membres de trois administrations françaises et deux espagnoles, sélectionnés sur des critères précis et oeuvrant dans les mêmes locaux en symbiose ; ils représentent le « bras armé » de l'État dans cette partie des territoires français comme espagnol.

Le Centre de Coopération de Melles Pont du Roy –opérationnel depuis le 1er janvier 2004- est situé à l'extrémité Sud du département de la Haute-Garonne à proximité immédiate de la frontière sur l'arrondissement de Saint Gaudens. Organe interministériel à vocation multiple et étendue, il est placé sous l'autorité du Préfet de la Région Midi Pyrénées. Celui-ci, par l'intermédiaire de son Secrétaire Général et du Sous-préfet de Saint Gaudens, donne au commandant du centre – un officier supérieur de la Gendarmerie Nationale qui a titre de coordonnateur français- les directives et objectifs à atteindre pour une période donnée. Le Préfet lui accorde une grande liberté pour mener son action en

étroite concertation avec les administrations et services français et espagnols partenaires au sein du CCPD : le Corps National de Police, la Guardia Civil (et d'ici quelques semaines la Police Autonome Catalane Les Mossos d'Esquadra) la Police et la Gendarmerie Nationales et les Douanes Françaises.

L'effectif du Centre de Coopération est composé, à l'heure actuelle de 13 français et d'une dizaine d'espagnols affectés ou détachés pour emploi au CCPD. La grande majorité est bilingue, possède déjà l'expérience du terrain, des relations interministérielles et internationales et jouit d'une grande facilité d'adaptation. En effet, les fonctionnaires, militaires et agents qui intègrent l'équipe du CCPD quittent la « casquette » de leur administration pour coiffer celle du CCPD ; ils ne représentent plus la Garde Civile, la Douane Française ou la Police nationale ou la Gendarmerie ou le Corps de Police mais bien la France et l'Espagne. A cet effet, ils connaissent les textes régissant les accords franco-espagnols et les conventions d'application en matière administrative et judiciaire et entretiennent les meilleurs rapports avec les organes centraux et les différents bureaux nationaux ou régionaux en charge des relations internationales.



LES MISSIONS DU CCPD

La mission des membres du CCPD, définie par le règlement d'emploi contresigné par les trois ministres de l'Intérieur, de la Défense et des Finances, consiste à :

I - RECUEILLIR, ANALYSER, ECHANGER DES INFORMATIONS

Notamment (mais pas exclusivement) en matière de criminalité, trafics illicites, lutte contre l'immigration irrégulière, sécurité et ordre publics.

Cette mission est menée à bien grâce à la mutualisation des moyens de chacun et notamment de l'exploitation des fichiers propres à chaque administration ou direction.

ET **DIFFUSER CES INFORMATIONS** à tous les services de l'Etat qui lui en font la demande par téléphone, fax, intranets divers ou tout autre moyen de communication permettant de vérifier la qualité du demandeur et sa faculté « d'avoir à en connaître ».

II - FAVORISER OU ORGANISER LA COOPERATION ENTRE LES AUTORITES ET SERVICES DE POLICE ET DE DOUANES

tant au plan national qu'au niveau international (les relations avec les autorités policières et/ou douanières s'étendant à de nombreux autres pays grâce à la possibilité qu'ont les 10 centres de coopération français de communiquer et d'échanger entre eux).

Durant l'année 2006, le Centre de Coopération Policière et Douanière a effectué :

- **42577** vérifications ou recherches sur les différents fichiers à sa disposition,
- a donné 6005 réponses dont 5492 (soit 91,46% en moins de quatre heures) entraînant l'élaboration de 202 Notes d'Information en réponse aux sollicitations des différents enquêteurs,
- a rendu visite à treize unités de Gendarmerie, police ou Douane en Midi Pyrénées ou en Ecole,
- a organisé de nombreuses réunions interministérielles ou internationales

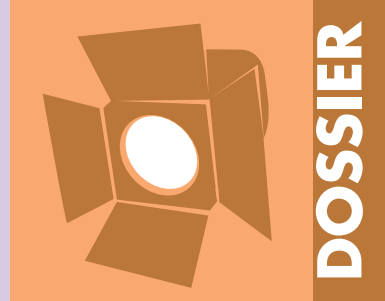
(dans des domaines aussi variés que le Tour de France (sous l'égide du sous-préfet de St Gaudens), le déminage (réunion organisée par le Coordonnateur espagnol), le secours en montagne (à l'initiative du commandant du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne), le renseignement (à la demande du service de la Formation Régionale de la Police de Bordeaux), un stage de langue espagnole (managé par le même service), une réunion préparatoire à l'élaboration d'un protocole de mise en place de patrouilles mixtes Douanes-Garde Civile, un rassemblement des Techniciens en Identification Criminelle (piloté à la fois par le Groupement de Gendarmerie de Haute Garonne et un gendarme du CCPD)

Le CCPD à travers ses missions quotidiennes et ses initiatives concourt à donner une image valorisante de la coopération internationale en général et de la coopération franco-espagnole en Midi-Pyrénées. Ses actions, encore limitées demandent à couvrir un domaine très vaste où de nombreuses zones peuvent encore être défrichées et exploitées car inoccupées ou insuffisamment mises en valeur. Pour cela il a besoin à la fois d'accroître sa notoriété et de voir valider l'ex-

tension de son domaine de compétence ainsi que de développer le nombre de ses partenaires, tant il est vrai que ce Centre n'existe que par les demandes qui lui sont adressées et la rapidité et la qualité des réponses qu'il fournit.

La France sera prochainement présidente de la Communauté européenne, cette place encouragera le développement du concept CCPD qui intéresse les états hors zone Schengen et qui prône la mutualisation des moyens et la coopération interministérielle et internationale en tant que facteur de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, s'inscrivant ainsi comme outil incontournable du dispositif de sécurité générale ■ ■ ■

“ 42 577 vérifications ou recherches sur fichiers
5492 réponses
en moins de 4 heures ”



La sécurité civile



Exercice dans le métro toulousain

Un exercice transmission s'est déroulé le 30 janvier dernier dans le métro, station Jean Jaurès afin de tester les liaisons radio à l'intérieur du métro, sous la direction de Francis Soutric directeur de cabinet du préfet de la Haute-Garonne, en présence des services concernés (préfecture, SDIS, SAMU, DDSP), de représentants de la SMAT et de TISSEO qui ont pu ainsi s'assurer du bon fonctionnement des nouvelles installations radio mises à leur disposition par le SMTC, notamment à l'intérieur des tunnels.

Ces liaisons radio permettent aux différents services de communiquer avec leurs PC respectifs ainsi qu'avec le PC de crise situé à la préfecture. A l'issue de ces essais, la qualité des liaisons radio s'est révélée satisfaisante.

Avant l'ouverture fin juin 2007 de la ligne B, un exercice de plus grande ampleur, type plan rouge est prévu ■ ■ ■





Conseil départemental de Sécurité Civile

Le 6 mars 2007, le conseil départemental de Sécurité Civile a été installé par Francis SOUTRIC, directeur de Cabinet.

L'annexe de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile prévoit dans le paragraphe relatif au recensement actualisé des risques, la création d'un conseil national de la sécurité civile qui doit trouver son prolongement au niveau local par la création d'un conseil départemental de sécurité civile.

Le décret n°2005-99 du 8 février 2005 porte création du conseil national de sécurité civile et les Articles 9, 10 et 13 du décret 2006-665 du 7 juin 2006 sont relatifs à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et créent le conseil départemental de sécurité civile.

Un Arrêté Préfectoral du 29 décembre 2006 portant constitution et composition du conseil départemental de sécurité civile en Haute-Garonne a signé conformément à la réglementation.

Ce conseil disposera dorénavant **d'une compétence générale dans le domaine de la protection de la population.**

Il mobilisera les organismes impliqués dans la prévention, la prévision et les secours qu'il s'agisse des représentants des élus locaux, des organisations professionnelles, des services de l'Etat, des services publics, des associations...

Il contribuera à la convergence de leurs expériences et de leur action.

Ainsi le conseil départemental de sécurité civile :

- contribue à **l'analyse des risques** et à la préparation des mesures de prévention et de gestion des risques
- est associé à la mise en oeuvre de **l'information sur les risques** et donne, notamment, un avis sur les actions à mener pour mieux les connaître, sur les programmes municipaux de sensibilisation à la prévention des risques naturels et les autres documents d'information élaborés en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement (information des populations sur les risques majeurs).
- dresse **le bilan des catastrophes** et fait toutes recommandations utiles dans ce domaine.

- concourt à l'étude et à la **promotion du volontariat** dans les corps des sapeurs pompiers et du bénévolat en faveur de la sécurité civile et facilite leur exercice.
- peut être saisi par le conseil national de sécurité civile de toutes questions relatives à la protection générale des populations dans le département et de toute demande de concours à ses travaux.

Quatre groupes de travail ont donc été créés :

- un groupe de travail sur les mesures d'alerte et de protection des populations
- un groupe de travail sur la protection des personnes, des biens, de l'environnement, notamment l'élaboration des plans de secours.
- un groupe de travail sur la définition des programmes d'exercices, l'élaboration des scénarios et les retours d'expérience.
- un groupe de travail sur l'étude et la promotion du volontariat dans les corps des sapeurs pompiers.

Le conseil départemental de sécurité civile est composé :

- du collège des représentants des services de l'Etat,
- du collège des représentants des collectivités territoriales,
- du collège des représentants des services, organismes et professionnels spécialisés dans le domaine de la prévention et des secours,
- du collège des représentants des opérateurs de services publics et des organismes experts publics et privés concourant à la sécurité civile,
- du collège des personnes qualifiées.





Le Poste d'Inspection Frontalier de Toulouse-Blagnac

Le PIF vétérinaire de Toulouse-Blagnac est le passage aéroportuaire obligé pour toute importation animale ou d'origine animale en provenance des pays tiers (= hors union européenne). Sous la responsabilité du Docteur Vétérinaire Sonia KAEUFFER, les contrôles sanitaires des lots importés sont systématiques afin de valider l'entrée sur le territoire de l'union européenne. Cette mission communautaire nécessite une veille réglementaire quotidienne et l'utilisation d'outils informatiques comme le serveur Impadon ou celui de Traces. Elle a pour but d'empêcher l'introduction de maladies animales (protection de la santé animale) mais joue également un rôle de protection de la santé publique (lutte contre les zoonoses, sécurité sanitaire des aliments).

Les lots d'animaux et de produits peuvent emprunter deux portes d'entrée :

Soit un passage par le fret aérien

Ces lots, très souvent à but commercial, subissent un triple contrôle sanitaire avec comme principe l'équivalence avec les règles sanitaires européennes.

- Contrôle documentaire : vérification des certificats sanitaires, permis CITES, documents commerciaux etc...
- Contrôle identitaire : identification de l'animal (transpondeur, tatouage), identification de l'espèce, produit (étiquetage, marque de salubrité, DLC).
- Contrôle physique : examen clinique, bien être (normes IATA), mortalité, Convention de Washington (collaboration avec la DIREN) dans le cas d'animaux. Salubrité, prélèvements (plan de surveillance national) dans le cas de produits.

En fonction des résultats des contrôles réalisés, le lot sera autorisé à l'entrée dans l'U.E ou refoulé.

La nature des lots importés via le fret de l'aéroport de Toulouse est très diversifiée. En 2006, les animaux vivants contrôlés ont été des poissons ornementaux, reptiles, oiseaux et carnivores domestiques. En ce qui concerne les produits d'origine animale, ils sont destinés à la consommation humaine (ex : poisson frais), l'alimentation animale (ex : aliments pour rongeurs), ou à des usages pharmaceutique (ex : chondroïtine sulfate marine, poudre de collagène bovin pour des compléments alimentaires etc.) ou techniques (ex : peaux de chèvres, ambre gris de cachalot, poudre d'os pour la fabrication de colle etc...).

“ La nature des lots importés via le fret est très diversifiée ”



Sonia KAEUFFER

Soit transportés par les passagers

C'est par cette voie que la plupart des importations illégales sont à déplorer. Grâce à la collaboration entre le service des douanes et les services vétérinaires (soutien technique, contrôles conjoints), de nombreuses saisies de viande, poisson et produits laitiers sont réalisées. Les « prises » sont souvent spectaculaires comme par exemple de la viande de brousse en provenance d'Afrique (3 singes tués pour la consommation humaine), du poisson fumé, des reptiles (tortue, caméléon, cobra etc...). Les carnivores domestiques en provenance de pays non indemnes de rage sont également soumis à une réglementation très stricte ; les refoulements ne sont pas rares à l'aéroport de Toulouse-Blagnac ■ ■ ■



CAMPAGNE SECURITE

Campagne sécurité "Le vol ne s'improvise pas, la sécurité non plus" diffusée sur l'ensemble de la Haute-Garonne depuis fin 2006 et pour toute l'année 2007.

Supports : affiches 60 x 80 cm et dépliants 4 volets.



page
22



Arrivée



Alain TEISSIER
Ingénieur en Chef des Mines

Chevalier de la Légion d'Honneur

PARCOURS PROFESSIONNEL

- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Midi-Pyrénées à compter du 30 janvier 2007, Directeur.
- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Auvergne (ClermontFerrand, depuis janvier 2003), Directeur.
- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Languedoc-Roussillon (Montpellier : janvier 2001 - janvier 2003). Adjoint au Directeur. Chef du service régional de l'environnement industriel. Chef de la division environnement et sous-sol, énergie et contrôles techniques.
- Direction Générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et des Postes (Paris, mai 1997 - décembre 2000). Adjoint au Sous Directeur de l'Innovation et de la Propriété Industrielle.
- Affectation en service détaché auprès de l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche : Délégation régionale de l'ANVAR Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille, septembre 1994 - avril 1997). Délégué régional pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Délégation régionale de l'ANVAR Midi-Pyrénées (Toulouse, mai 1989 - août 1994). Délégué régional pour la région Midi Pyrénées.
- Délégation régionale de l'ANVAR Basse Normandie (Caen, février 1987 - avril 1989). Délégué régional pour la région Basse Normandie.
- Délégation régionale de l'ANVAR Auvergne (Clermont-Ferrand, octobre 1984 - janvier 1987). Chargé d'affaires, nommé délégué régional adjoint en octobre 1985.
- Direction Interdépartementale de l'Industrie Auvergne-Limousin (Clermont-Ferrand, octobre 1980 - septembre 1984). Adjoint au chef de la division économie et développement industriel.
- Service Interdépartemental de l'Industrie et des Mines Provence-Côte d'Azur-Corse (Marseille, décembre 1977 - septembre 1980). Ingénieur à la division environnement industriel.
- Service des Mines, Arrondissement Minéralogique de Clermont-Ferrand (Clermont-Ferrand, octobre 1972 - novembre 1977).
- Chargé de subdivision territoriale, puis chargé de la subdivision développement et environnement industriel du Puy de Dôme.
- Laboratoire de physique des solides à l'Institut National des Sciences Appliquées (Lyon, septembre 1971 - septembre 1972). Contrat de recherche avec la société THOMSON.

**Patrick CRÉZÉ**

**Secrétaire général de la
préfecture de la Haute-Garonne**

Né le 29/12/1955

à Rouen (Seine-Maritime)

DIPLÔMES

- D.E.S.S. Institut d'administration des entreprises.
- Ingénieur en chef du Génie Rural des Eaux et Forêts.
- I.H.E.D.N. / I.H.E.S.I.

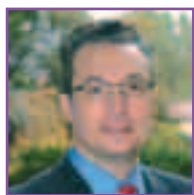
DÉCORATIONS

- Chevalier de l'Ordre National du Mérite
- Officier des Palmes académiques
- Officier du Mérite agricole

FONCTIONS EXERCÉES

- Service hydraulique et remembrement à la direction départementale de l'agriculture de l'Eure.
- Service de l'économie agricole et des industries agro-alimentaires à la direction de l'agriculture et de la forêt de Guadeloupe.
- Chargé de mission à la délégation à l'aménagement du territoire Ouest-Atlantique (DATAR).
- **1992-1997** Secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Franche-Comté, préfet du Doubs.
- **1997** Secrétaire général pour les affaires régionales de Picardie.
- **16-02-2004** Sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Var (1ère catégorie).
- **19-03-2007** Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne (1ère catégorie).

D é p a r t

**Hervé SADOUL**

**ancien secrétaire général de la
préfecture de la haute-garonne**

a réintégré son corps d'origine,
nommé adjoint au DGS du conseil
général du Pas de Calais.

"Un crime très populaire"

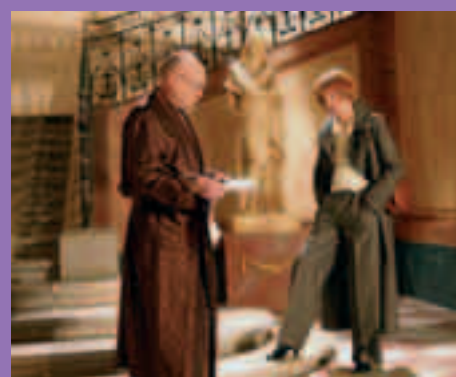


**Téléfilm de Didier Grousset
avec Guy MARCHAND, Dominique LABOURIER et Serge VALCKE**

**Le 17 février dernier la cour
d'honneur et les salons de la
Préfecture de la Haute-
Garonne ont été le siège du
tournage de plusieurs scènes
du téléfilm pour France 2
" Un crime très populaire ".**

Interprété par Guy Marchand et Dominique Labourier, ce téléfilm raconte sur fond de guerre civile en Espagne (1936), l'histoire d'une directrice du principal quotidien de Toulouse " Le Midi ", mis en cause dans sa vie privée par un assassinat ou son amant (plus jeune qu'elle) est partie prenante.

Malgré la mise en garde de ses amis et de la police, elle décide de mener son enquête en pleine transparence journalistique. Qui résoudra en premier l'énigme, la police ou les journalistes ?



L'équipe de tournage qui comprenait une quarantaine de personnes (acteurs, figurants et techniciens) a pu apprécier l'accueil qui lui a été réservé, et les excellentes conditions de travail qu'elle a trouvées.

Soulignons la coopération des agents qui ont parfaitement respecté les consignes données durant les prises de vues ■ ■ ■



La Préfecture expose dans l'Orangerie

La Préfecture de la Haute-Garonne et l'association « A la Rencontre des Artisans d'Art » ont organisé du 5 au 10 mars, dans le salon de l'Orangerie, une première édition d'un **Salon de l'Artisanat intitulé "Passeurs de passion"**, une exposition thématique autour de la maison et de la décoration intérieure.

Un collectif d'artistes et d'artisans appartenant à la grande famille des métiers d'art nous a montré comment on éveille la matière (sculptures métal, mobilier contemporain, créations métalliques, ferronnerie d'art, céramiste, création de vitraux, peinture sur porcelaine, fondeur de bronze et sculpteur, inclusions florales, ébéniste, photographe, plasticien) et tout le long de la semaine ont voulu faire passer leur passion, la maîtrise de leurs techniques. **1008 visiteurs sont venus** admirer des créations qui font honneur à la qualité de l'Artisanat de notre région.

Une nouvelle édition de ce Salon est prévue la première semaine de décembre 2007 ■ ■ ■



Signature des conventions du Programme National de Rénovation Urbaine...



...qui concernent les quartiers Reynerie-Bellefontaine, Empalot, Bagatelle-La Faourette.

Les conventions de ces quartiers **représentent un programme consolidé de 584 millions d'euros. Celui-ci se décompose en 400 opérations portant sur les champs de l'habitat public et privé**, de l'aménagement et des équipements. **Il prévoit la démolition de plus de 2 000 logements** et autant de reconstructions. **L'ensemble des partenaires conjuguent leurs efforts pour réaliser cet ambitieux programme quinquennal dont le terme est prévu en 2010.** (dossier du prochain numéro) ■ ■ ■